BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4951

75 – PARIS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Extrait de jugement

Date : 20 avril 2023.
Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire.
531 730 604 RCS Paris.
CINEART.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : Toutes opérations se rapportant à l'activité d'agent littéraire et/ou artistique et toutes activités de même nature dans des domaines que les nouvelles technologies font et pourraient apparaître dans le futur ; Le conseil et l'assistance des artistes et des auteurs, la défense de leurs intérêts, la recherche et la négociation pour leur compte de tous contrats, la surveillance de leur exécution et, plus généralement, l'accomplissement de toutes missions ou prestations, la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus. La prise de participations et la gestion, la mise en valeur et l'administration de ces participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés commerciales, financières, industrielles, immobilières, la prestation de services d'assistance et de conseils se rapportant, directement ou indirectement, au dit objet; la gestion pour le compte des sociétés du groupe, de la trésorerie dans le cadre d'une gestion centralisée de trésorerie; le placement des excédents de disponibilités sur le marché financier ou bancaire..
Adresse : 102, rue Réaumur, 75002 Paris.
Complément de jugement : Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 avril 2023, désignant liquidateur Selarl Bdr & associes en la personne de Me Xavier Brouard 34 rue Sainte-Anne 75001 Paris. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.